

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un commerce de produits à l'emporter

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Mark-Anthony BEYELER, domicilié à Riaz, lui a adressé une requête tendant, d'une part, à aménager et créer un commerce de produits à l'emporter mentionné ci-après et, d'autre part, à obtenir en sa faveur une autorisation d'exploiter ce lieu commercial au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	commerce de vente de produits à l'emporter, sis sur la parcelle N° 3314, folio 7, au lieu-dit "Cotterg" (terrain privé)
Adresse	:	Avenue de France 27
Enseigne	:	"MAX Poulet"
Prestations	:	service de produits de poulets et pomme-de-terre grillés, boissons sans alcool, à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	mardi de 09 h.00 à 13 h.30 et de 15 h.00 à 19 h.30
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 10 juillet 2016.

Monthey, le 10 juin 2016

L'Administration communale